



ÉDITO

L'année des défis

Chère Consœur, Cher Confrère,

Alors que la page d'une année 2021, marquée par l'incessante progression de la pandémie de Covid 19 s'est tournée, une nouvelle année de défis nous attend.

En premier lieu, nous poursuivrons nos actions afin de prendre pleinement part à la lutte contre ce virus dont les variants ne cessent de se développer par-delà nos frontières. Notre Région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée. C'est pourquoi, nous renforçons nos actions non seulement en faveur des patients, mais aussi de nos consœurs et confrères. Désormais autorisés à administrer les vaccins contre le Covid-19 (moyennant une téléformation théorique et une formation pratique), certains confrères pourront faire le choix de vacciner dans leur cabinet ou en centre de vaccination.

Actuellement, votre URPS fait aussi valoir les droits et la reconnaissance des Chirurgiens-Dentistes et leurs Assistantes Dentaires comme professions médicales prioritaires auprès du Ministère. Cependant, notre principale contribution à la santé des patients lors d'une épidémie est d'assurer d'abord et avant tout nos soins bucco-dentaires ! Effectivement, notre expertise et notre savoir-faire bucco-dentaire constituent notre cœur de métier. Par ailleurs, l'URPS essaiera encore de fournir des équipements de protection individuelle ou des tests rapides en cas de nouvelle pénurie, mais nos fournisseurs habituels ou les fabricants voir les pharmacies semblent nous approvisionner sans difficulté... Votre URPS continue son action au travers de l'opération Kidouli, saluée par l'UNESCO, au service des enfants afin de les sensibiliser dans nos écoles à l'importance de l'hygiène dentaire.



© DR

Votre URPS tient encore à accompagner le développement de son opération de Soins Bucco-Dentaires Mobiles en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (SBDM-EHPAD). Récemment récompensé dans le cadre des Trophées de la Santé 2021, ce projet opérationnel recherche encore de nouveaux volontaires dans le 63 au service de nos aînés car ils seront soutenus par la prise en charge liée à l'expérimentation « Article 51 ».

Enfin, parce que nous sommes conscients de l'ampleur des menaces qui pèsent sur l'exercice de notre profession libérale, attelons-nous sans tarder à préparer l'avenir de nos cabinets dentaires de demain. Sur ce sujet, nous mettons à votre disposition le résultat des travaux du Professeur d'économie Frédéric Bizard, spécialement réalisés à la demande de votre URPS. Son rapport « Le cabinet dentaire libéral de 2030 » nous invite à nous réinventer pour faire face à de nouveaux défis. Forte de son pluralisme, c'est bel et bien toutes et tous ensemble que votre URPS vous propose de relever ces nouveaux défis.

Confraternellement,

Dr Éric LENFANT, Président de l'URPS CD ARA

Zoom sur l'article 51 L'innovation au service de la santé

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) de 2018 a introduit un dispositif d'expérimentation de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement dérogatoires inédits. C'est l'« article 51 », que votre URPS pionnière a utilisé pour mettre en place le service SBDM-EHPAD au profit de la santé bucco-dentaire de nos aînés.

Interview de Natacha Lemaire, rapporteure générale au ministère des Solidarités et de la Santé.

La Lettre D : Qu'est-ce que l'article 51 ?

Natacha Lemaire : Il s'agit d'un dispositif cadre pour expérimenter des innovations organisationnelles en santé, et souvent, des financements inédits. Leurs finalités sont précisées par la loi : ces innovations doivent porter sur l'amélioration de la coordination des soins, de l'accès aux soins ou encore de leur pertinence. Ce sont des projets qui peuvent faire l'objet d'une dérogation, souvent financière et/ou organisationnelle. L'objectif est en effet de pouvoir tester des



© DR

modèles qui ne peuvent être mis en œuvre dans la situation actuelle. S'ils peuvent être réalisés dans le cadre de droit commun, ils ne relèvent donc pas de l'article 51.

À quoi cela sert-il ?

N.L. L'enjeu est de participer à transformer et à améliorer le système de santé à travers une solution éprouvée. L'ambition, dès la création du dispositif fin 2017, était de l'ouvrir à tout type d'organisations pour favoriser l'émergence des projets. Le dispositif se veut opérationnel : il s'agit de dépasser le stade de l'idée en s'appuyant sur des acteurs prêts à tester concrètement les innovations proposées et, il faut le rappeler, également à y consacrer du temps.

Combien de projets ont-ils déjà été portés dans le cadre de l'article 51 ?

N.L. Sur un peu moins de mille projets qui nous ont été soumis, une centaine a été validée et s'est traduite par des expérimentations autorisées. Un tiers des demandes étaient irrecevables, car ne respectant pas la condition première, celle de l'innovation organisationnelle. Par ailleurs, le dispositif étant aujourd'hui proche de sa capacité maximale, cela nous rend d'autant plus sélectifs. Si l'ambition n'est pas d'apporter une véritable transformation, mais d'obtenir un financement ou une subvention, il existe d'autres leviers et ressources mobilisables.

Quels sont les principaux critères de sélection ?

N.L. L'innovation organisationnelle est la première condition de recevabilité. Mais on s'attache également à la faisabilité du projet. À son efficacité, aussi, en étudiant de près ce que le projet va apporter en qualité et en bénéfices par rapport à son coût. Et, enfin, à son caractère reproductible. C'est souvent le critère

le plus compliqué. Il nous faut en effet apprécier si l'action est transposable à d'autres territoires ou à d'autres thématiques.

Pouvez-vous nous donner des exemples de projets réalisés dans le secteur bucco-dentaire ?

N.L. Il y en a plusieurs, à commencer par celui qui est porté par votre URPS (le projet SBDM-EHPAD, voir encadré). Un projet ressemblant au vôtre et porté par la fondation Ildys est en cours de test en Bretagne, où un bus bucco-dentaire va proposer des dépistages et des soins dans des Ehpads et des structures accueillant des personnes en situation de handicap. Deux autres expérimentations portant sur le dépistage sont aussi en cours de test, l'une dans le Centre-Val de Loire, à l'initiative du GHT du Cher, l'autre à l'échelle nationale avec l'association UFSBD. Enfin, deux régions, la Bretagne et les Pays de Loire, expérimentent depuis cette année une action dans le cadre du projet Expreso*. Ce projet mobilise plus de 300 chirurgiens-dentistes autour de consultations de prévention destinées aux jeunes de 18 à 21 ans.

* Expérimentation nationale de prévention en santé orale

Quelles sont les règles pour envisager la reconductibilité de l'expérimentation ?

N.L. Nous étudions la situation au cas par cas ainsi que le contexte particulier de chaque expérimentation. La crise sanitaire a en outre freiné la montée en charge de certains projets. On peut donc tout à fait envisager des prolongations, mais au regard d'éléments objectifs fournis à la fois à l'occasion du rapport d'étape annuel produit par le porteur et par les premiers résultats d'évaluation, qui confirment ou non l'intérêt à poursuivre l'expérimentation. Mais il est important d'accepter que certains projets ne dépasseront pas l'étape de l'expérimentation. Tous ne font pas leurs preuves et ne donneront pas lieu à une transformation du droit commun. Ce n'est pas facile, mais il faut aussi savoir s'arrêter !

Comment obtenir une autorisation article 51 ?

En fonction du périmètre du projet proposé, la demande s'effectue soit auprès de l'Agence Régionale de Santé, soit directement auprès du Ministère. Le formulaire est à télécharger en ligne. Il s'agit d'une lettre d'intention, dans laquelle les candidats sont invités à préciser la nature de leur projet, l'impact attendu, les parties-prenantes, les partenariats éventuels, mais aussi une première estimation de son financement.

Informations et formulaire à télécharger sur www.solidarites-sante.gouv.fr

SBDM-EHPAD votre URPS à l'honneur!

Le 11 octobre dernier, l'URPS Chirugiens-Dentistes Auvergne Rhône-Alpes a reçu le Prix de « L'offre de santé réinventée » dans le cadre des Trophées de la Santé 2021.

À l'honneur, les opérations menées par l'association SBDM-EHPAD (Soins Bucco-Dentaires Mobiles en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) au profit de nos aînés. Grâce à cette association, de nombreux praticiens de la région bénéficient désormais d'un soutien matériel, humain, mais aussi financier pour intervenir auprès de nos aînés. Une initiative exemplaire dont le mérite revient notamment aux docteurs Martine Dallel, Patrick Bruyère, Régis Le Gall, Eric Lenfant, ainsi qu'à Céline Virgaux, assistante dentaire qualifiée, et Romane Bravard, assistante projet.

L'occasion de lancer un appel pour trouver de nouveaux volontaires dans le département du Puy-de-Dôme. Nous recherchons notamment des praticiens pour intervenir auprès des résidents dans les EHPAD



© DR

éligibles, et plus particulièrement pour les suivants : « Les Campellis » (Champeix), « La Providence » (Issoire), « La Roseraie » (Ardes), « Les Roches » (Saint-Ours), « Le Verger » (Saint-Germain-Lembron), « Les Tilleuls » (Randan), « Roux de Berny » (Saint-Germain-l'Herm).

Pour rejoindre cette expérimentation dans le 63, contactez-nous par mail (contact@sbdm-ehpad.fr) ou par téléphone au 04 73 14 62 20.

Notre équipe se tient à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions!

Quel avenir pour votre cabinet dentaire?

Retour sur la conférence de Frédéric Bizard

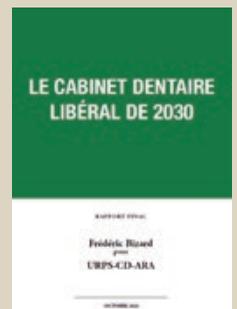
Le 4 novembre dernier, votre URPS accueillait à Lyon-Confluence l'économiste et auteur de renom Frédéric Bizard, dans le cadre d'une conférence retransmise en direct sur internet sur le thème « Quel avenir pour mon cabinet dentaire ? ».

L'occasion d'aborder les nouvelles menaces qui pèsent sur notre profession : concurrence agressive des centres dentaires associatifs, dégradation du système de santé, blocages tarifaires et clauses de revoyure, désertification de certaines zones géographiques, lourdeur administrative, poids de la réglementation, mutations liées aux nouvelles technologiques, menaces sur notre système libéral...

« Notre système de santé traverse une crise profonde et multi-forme », constate ainsi Frédéric Bizard qui appelle aujourd'hui à imaginer un nouveau modèle incarnant une nouvelle approche de la santé considérée comme source de création de richesse, de réduction des inégalités sociales, de bien-être social et de rayonnement de la France à l'étranger. Selon lui, les cabinets dentaires libéraux sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis sur les plans démographique, économique, technologique et concurrentiel. Parmi ses recommandations stratégiques pour bâtir le cabinet dentaire libéral de demain, l'économiste préconise de « concevoir un environnement de marché et professionnel qui permette à l'exercice libéral de rester la place forte dans

le futur ». Il recommande également de « faire de la dentisterie une composante majeure de la santé publique en France et du Chirurgien-Dentiste un acteur fondamental de santé publique ». Dans ce cadre, taille et organisation du cabinet libéral, mais aussi formation et respect d'une éthique médicale optimale par tous les praticiens constitueraient les bases de l'avenir de nos cabinets. Frédéric Bizard encourage également à « tirer la sonnette d'alarme sur les dérives des centres dentaires associatifs et demander une régulation adéquate pour protéger les patients » et souligne : « une analyse des plaintes reçues par les Ordres pourrait être utile pour qualifier et quantifier ces dérives ». S'agissant enfin de la taille des cabinets, Frédéric Bizard constate que tandis que « les maisons de santé pluridisciplinaires sont fortement promues », « aucune étude sérieuse n'a démontré que la qualité des soins était meilleure dans les cabinets de grande taille ». C'est pourquoi selon lui, « le futur cabinet libéral est à inscrire sur le plan médico-économique dans une logique d'efficacité et non de volumes ». De quoi nous inviter à préparer dès aujourd'hui l'avenir de nos cabinets libéraux de demain!

Retrouvez cette conférence en ligne ainsi que le rapport de Frédéric Bizard réalisé pour votre URPS « Le cabinet dentaire libéral de 2030 » sur notre site www.urps-cd-ara.fr



----> Vous souhaitez vendre votre cabinet et trouver un acquéreur? Vous recherchez un associé pour développer votre activité? Vous envisagez d'investir dans de nouveaux locaux? Vous avez besoin d'un remplaçant pour assurer une permanence dans votre cabinet durant vos congés?

Cette rubrique vous est désormais dédiée. Envoyez-nous vos petites annonces à l'adresse contact@urps-cd-ara.fr.

Elles seront relayées dans la prochaine newsletter et sur notre futur site web.

Cabinet d'orthodontie à Caluire-et-Cuire (Rhône) cherche un repreneur.

Cabinet équipé Itero, avec 6 assistantes et 2 praticiens juniors déjà autonomes. Équipe soudée bien en place. Patientèle chaleureuse et respectueuse. Cabinet de pédodontie et de kiné

maxillo-faciale attendant pour une prise en charge optimale pour les patients.

Pour toute information complémentaire, contactez Laurine au 06 67 34 41 44 ou envoyez un mail : secretariat@docteuraknin.fr

Urgence EHPAD 69

Votre URPS recherche d'urgence deux groupes de confrères libéraux pour prodiguer des soins bucco-dentaires ou prothétiques auprès de nos aînés, notamment sur les secteurs de Oullins et d'Ecully. Pour contribuer à votre effort, votre URPS met à votre disposition des malles de soin complètes.

Pour plus d'informations, écrivez-nous sur contact@urps-cd-ara.fr ou téléphonez-nous au 04 73 14 62 27.

----> Le Puy-en-Velay : un territoire en détresse

En partenariat avec la commune du Puy-en-Velay, nous recherchons des confrères de toute urgence pour assurer des soins dentaires et si intéressés, pour la reprise de cabinets dentaires sur le territoire. La demande en soins dentaires ne cesse de progresser.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, les secteurs les plus en tension dans le département de la Haute-Loire :

- Les installations : Allègre, Blavozy, La Chaise-Dieu, Costaros, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Chalencou, Saint-Pal-de-Mons, Langeac

- Remplacement urgent : Vorey

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de la Haute-Loire :

- Véronique OZARAK, Secrétaire

Horaires : lundi - mardi 9h00/11h30 - jeudi 14h/17h

E-mail : haute-loire@oncd.org - Tél 04 71 05 99 00

Autres contacts :

- Maud Gagne, Chargée de mission « accueil des professionnels de santé » - Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

E-mail : sante.velay@gmail.com

Tél : 04 71 57 67 90 - 06 68 50 11 70

- URPS CD ARA : E-mail : contact@urps-cd-ara.fr

Tél : 04 73 14 62 27

----> D-AGENDA

Formation pratique à la vaccination :

1^{er} février 8h30-12h30 **CESU (Lyon)**

Formation AFGSU II :

7-8 avril **Ain (Bourg-en-Bresse)**

12-13 mai **Loire (Saint-Etienne)**

19-20 mai **Haute-Savoie (Annecy)**

13-14 juin **Allier (Vichy)**

19-20 septembre **Rhône (Lyon)**

6-7 octobre **Drôme (Montélimar)**

17-18 octobre **Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand)**

17-18 novembre **Isère (Grenoble)**

1^{er}-2 décembre **Ardèche (Privas)**

Table ronde « Différences entre les cabinets libéraux et les centres dentaires » :

Jeudi 3 mars 18h30

Formation Logiciel Thériaque :

Jeudi 14 avril 17h00-21h00 **(Lyon)**

Formation Mannequin Haute Fidélité :

Jeudi 9 juin 8h00-18h00 **(Lyon)**



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

----> Actualités de la profession, communiqués de presse, événements... Retrouvez-nous sur notre site Internet à l'adresse www.urps-cd-ara.fr ou contactez-nous à contact@urps-cd-ara.fr